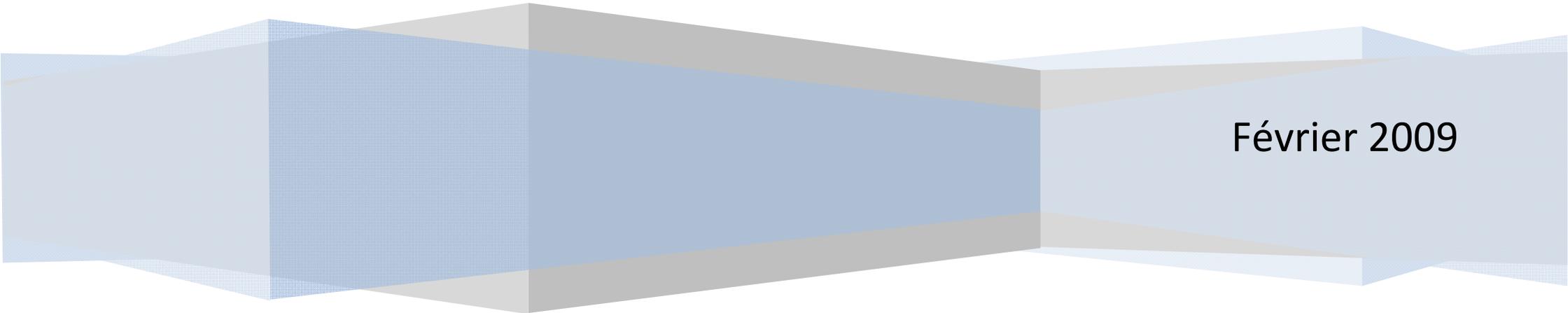


ATELIERS 21

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mouans-Sartoux – PLU & Agenda 21

aap
atelier alain philip
architectes - urbanistes



Février 2009

Les Ateliers 21 sont un lieu de **concertation** avec la population sur les axes et les orientations proposés pour le PLU et l'Agenda 21.

Vous, habitants et acteurs de la commune, êtes invités à proposer des **actions concrètes** pour mettre en œuvre ses axes et orientations.

La **stratégie développement durable** indique la liste des objectifs au regard desquels vous aurez à proposer des actions.

ATELIER 1 : PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR L'AXE 1 S'INTITULANT :

Promouvoir la solidarité et la coopération en faveur de l'épanouissement des êtres humains et de leur cadre de vie

ATELIER 2 : PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR L'AXE 2 S'INTITULANT :

Accompagner les mutations sociales et économiques du territoire tout en soutenant l'agriculture

ATELIER 3 : PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR L'AXE 3 S'INTITULANT :

Maîtriser l'urbanisation du territoire, répondre aux préoccupations socio-environnementales grâce notamment à une mobilité durable

ATELIER 4 : PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR L'AXE 4 S'INTITULANT :

Valoriser durablement le patrimoine naturel, paysager et les ressources, limiter les risques et les nuisances

ATELIER 5 : PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR L'AXE 5 S'INTITULANT :

Affirmer l'exemplarité et la responsabilité municipales, mettre en œuvre une démarche écoresponsable globale

AXE 1 – PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET LA COOPERATION EN FAVEUR DE L’EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS ET DE LEUR CADRE DE VIE

ORIENTATION 1.1 – QUALITE DE VIE : SOUTENIR DES PROJETS EDUCATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS EN S’APPUYANT SUR UNE VIE ASSOCIATIVE OUVERTE AU PLUS GRAND NOMBRE ET SOUCIEUSE DE L’EPANOUISSEMENT DES PERSONNES

- ✓ Des actions culturelles pertinentes à pérenniser ;
- ✓ Des actions envers les enfants et les jeunes pertinentes à pérenniser ;
- ✓ Des actions dans le domaine associatif et sportif pertinentes à pérenniser ;
- ✓ Développer l’aide à la parentalité ;
- ✓ Développer la prévention sociale et éducative ;
- ✓ Développer la citoyenneté dans les secteurs associatif et sportif ;
- ✓ Permettre aux différents acteurs de travailler ensemble et en cohérence.

ORIENTATION 1.2 – QUALITE DE VIE : DES SOLIDARITES A RENFORCER

- ✓ Faciliter l’accès de tous aux actions de la commune dans les secteurs éducatif, culturel, associatif et sportif : faire en sorte que l’accessibilité, les déplacements et les coûts n’excluent personne ;
- ✓ Poursuivre le développement de la politique sociale envers les publics précaires, notamment les personnes âgées (logement, aides et accompagnement) et les personnes dépendantes ;

- ✓ Favoriser l'intégration sociale et l'accessibilité de la vie quotidienne aux handicapés ;
- ✓ Encourager les actions citoyennes solidaires aux différents niveaux de territoire : quartier, commune, intercommunalité et international (1% du budget de l'eau, territoires de commerce équitable) ;
- ✓ Inciter au respect, à l'entraide par le sport et les loisirs ;

Une méthodologie citoyenne

- ✓ Systématiser le travail en partenariat : ville, associations, institutions, professionnels ;
- ✓ Renforcer la démarche participative.

AXE 2 – ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DU TERRITOIRE TOUT EN SOUTENANT L'AGRICULTURE

ORIENTATION 2.1 – ACCOMPAGNER ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LE RESPECT DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- ✓ S'appuyer sur le solde positif « emplois sur place/ actifs de la commune » pour développer des programmes de logements pour actifs et agir pour une offre améliorée de transports en commun ;
- ✓ Bien gérer les espaces limitrophes entre les zones d'activités et les zones habitées (constructions, impacts visuels, nuisances olfactives sonores) ;
- ✓ Préserver, dynamiser et diversifier les espaces économiques existants ;
- ✓ Améliorer l'attractivité du centre de vie pour y diversifier l'activité économique ;
- ✓ Le développement économique est attendu comme une résultante directe des actions engagées, notamment :
 - **En terme d'habitats**, urbanisation maîtrisée et cohérente des espaces interstitiels du centre ville, renouvellement urbain, densification ;
 - **En terme de transport et de déplacements** : désenclavement, intermodalité.
- ✓ Mettre en place des Plans Déplacements Entreprise (PDE) ;
- ✓ Travailler sur la liaison *gare – zones d'activité* en vélo et en transports en commun :
 - **En terme d'espaces publics**, (ex : boulevard nord, parking château, places du village, PVR « Participation pour voirie et réseaux ») leur valorisation et leur création contribuera à retisser du lien social et donc à développer les fonctions commerciales, de services et artisanales de proximité ;
 - **En terme de qualité de vie**, ce développement économique sera considéré de telle sorte qu'il ne complique pas les problèmes actuels de circulation, de pollutions ou de nuisances olfactive sonores.
- ✓ Accompagner les personnes sans travail dans la recherche d'emplois ;
- ✓ Développer la proximité avec les entreprises pour être au plus près des besoins d'emplois.

ORIENTATION 2.2 – CONSERVER ET CONSOLIDER LES ESPACES AGRICOLES, POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’AGRICULTURE PERIURBAINE AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE

- ✓ Développer l’agriculture périurbaine (circuits-courts) en privilégiant la qualité de production (intrants neutres, refus des OGM, agriculture biologique) ;
- ✓ Protéger les espaces agricoles exploités ;
- ✓ Traduire et s’appropriier les axes, les objectifs et les actions de la Charte de l’agriculture de la CAPAP ;
- ✓ Soutenir la filière agricole :
 - Aide à l’installation de jeunes agriculteurs, etc. ;
 - Conserver des espaces agricoles cohérents lors des projets de développement et d’aménagement ;
 - Poursuivre l’ensemble des manifestations et actions communales favorables à l’agriculture.
- ✓ Concilier développement communal et consommation raisonnée de l’espace ;
- ✓ Contenir l’urbanisation en réduisant le mitage des espaces agricoles ;
- ✓ Préserver les paysages agricoles, garants d’un cadre de vie attractif ;
- ✓ Valoriser les activités de loisirs respectueuses des espaces naturels en y intégrant une sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au respect des travaux agricoles (exemple : éviter le quad).

AXE 3 – MAITRISER L'URBANISATION DU TERRITOIRE, REpondre AUX PREOCCUPATIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES GRACE NOTAMMENT A UNE MOBILITE DURABLE

ORIENTATION 3.1 – UNE VISION DU TERRITOIRE POUR MAITRISER L'URBANISATION...UN TERRITOIRE A ECHELLE HUMAINE

- ✓ Limiter les conséquences négatives de l'étalement urbain induisant des déplacements désorganisés et inflationnistes ;
- ✓ Contenir l'urbanisation et limiter la diffusion des habitations individuelles afin de remédier à la diminution ~~des surfaces~~ des espaces naturels ;
- ✓ Mettre en adéquation les perspectives de croissance démographique et le développement urbain. Notamment définir des dispositions réglementaires permettant de limiter la constructibilité dans les secteurs sensibles du point de vue paysager et les secteurs dont les équipements d'infrastructure sont insuffisants.
- ✓ Chercher à densifier le centre ville tout en respectant l'équilibre entre préservation de l'architecture traditionnelle, composition architecturale contemporaine, organisation urbaine et mixité sociale ;
- ✓ Constituer les réserves foncières utiles pour la réalisation de nouveaux équipements ;
- ✓ Privilégier la transformation d'un tissu urbain existant plutôt que développer l'extension des zones non ou peu urbanisée ;
- ✓ Garantir une vision cohérente des espaces situés en limite du territoire en considérant des périmètres de protection et de valorisation à l'échelle supra-communale ;
- ✓ Préserver et créer des espaces de respiration assurant des discontinuités dans l'urbanisation (exemple : site de Clavel) ;
- ✓ Urbaniser le territoire en considérant les incidences liées :
 - à l'utilisation des sols (espaces naturels et agricoles, espaces urbanisés) ;
 - à la répartition des fonctions urbaines (logements, services, économie,...) ;
 - aux infrastructures d'échanges.

Ces objectifs devront être menés dans le respect des grandes finalités du développement durable : énergie et climat, biodiversité et ressources naturelles, éducation et solidarité, formation, modes de production et de consommation.

ORIENTATION 3.2 – LOGEMENT : AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EQUILIBREE EN LOGEMENTS ET MIEUX ADAPTEE A LA DEMANDE

- ✓ Rééquilibrer la part de logements sociaux comparée à celle des logements du secteur libre ;
- ✓ Réaliser les objectifs de la loi SRU et ceux du PLH de l'agglomération
- ✓ Le tout situé dans :
 - Le centre de la commune et dans un rayon de 600 à 700 mètres ;
 - Un quartier avec services de proximité (ou projeté tel que) et transport en commun (Groulles-Aspres).
- ✓ Prévoir des servitudes de mixité sur sites potentiels (tenir compte du travail en cours dans le groupe logement) tout en développant une offre foncière à coûts maîtrisés sur le foncier et dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble :
 - Avec des projets de 80 à 100 % de logements sociaux en PLAI et PLUS ;
 - Avec des petits collectifs « à échelle humaine » (unités 20 logements en moyenne sauf cas particuliers).
- ✓ Permettre aux jeunes adultes, actifs en début de vie professionnelle et aux ménages défavorisés et aux personnes handicapées d'accéder à l'essentiel du parc de logements ;
- ✓ Recourir à l'offre locative conventionnée et à des solutions d'accession à la propriété aidée ;
- ✓ Innover dans les formes urbaines et la maîtrise des charges : HQE, label qualité, maîtrise de l'énergie...(en définissant des cahiers des charges et des contraintes pour les projets des bailleurs sociaux) ;
- ✓ Participer aux actions de coordination entre les acteurs concernés par le logement (PLH notamment, politique de la Ville (Etat),...) et communiquer sur les enjeux actuels auprès de la population.

Accompagner les mutations démographiques et sociales

- ✓ Collaborer avec les maisons de retraite et les familles : étudier chaque demande de logement afin d'ajuster l'offre à la demande.

ORIENTATION 3.3 – TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : MAITRISE DE LA MOBILITE PAR UN TRANSFERT SUR DES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS A LA VOITURE

- ✓ Développer une ville de proximité, d'une mobilité maîtrisée ;
- ✓ Favoriser la maîtrise du développement urbain par l'identification de secteurs prioritaires d'intervention : quartiers situés autour du centre, sites situés à proximité des axes d'échanges (gare ferroviaire, axes routiers, ...), secteurs de reconversion des friches (agricoles, urbaines, ...) situés à proximité du centre ;
- ✓ Privilégier l'urbanisation située à proximité des réseaux de transports collectifs, des principaux arrêts, et des lignes les plus attractives ;
- ✓ Renforcer le niveau de services de proximité du centre ville et augmenter son attractivité, et prévoir dans les zones périurbaines une plus grande diversité des fonctions urbaines, les équipements utiles et les services de proximité contribuant au maintien du lien social et intergénérationnel pour toutes les catégories de population ;
- ✓ Encourager le transport en commun et les déplacements en modes doux ;
- ✓ Travailler à l'unification des syndicats de transports en commun dans le département ;
- ✓ Soutenir ou initier des actions conçues pour multiplier l'offre de transports en commun :
 - Améliorer le cadencement Cannes-Grasse ;
 - Envisager un transport en site propre reliant Mouans-Sartoux à Sophia-Antipolis ;
 - Prévoir des circuits d'autobus, navettes ou lignes de bus ramenant les usagers vers le pôle intermodal ;
 - Repenser horaires bus vers la zone de l'Argile (ou navette), ceci est très important, notamment pour les demandeurs d'emploi et « les travailleurs pauvres ».
- ✓ Développer l'intermodalité ;

- ✓ Favoriser le covoiturage (prévoir des parkings pour ces voitures près des nœuds routiers, à proximité de la pénétrante par exemple) ;
- ✓ Aménager et sécuriser l'ensemble des cheminements dédiés aux déplacements non-motorisés :
 - Mettre en œuvre le schéma de pistes cyclables ;
 - Réaliser trottoirs et piétonniers, accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
 - Poursuivre le travail sur les chemins de randonnée supra-communaux.
- ✓ Assurer la sécurité des piétons et cyclistes en prévoyant des itinéraires adéquats (assurer la continuité des tracés, améliorer les traversées, élargir les trottoirs) et résorber les points noirs (conflits d'usage entre piétons, cyclistes et automobilistes, sécurité, lisibilité des parcours...) ;
- ✓ Développer la notion de zone de rencontre (zone où même sur la route la priorité est inversée, c'est toujours le piéton et le cycliste qui sont prioritaires) dans le centre urbain.

AXE 4 – VALORISER DURABLEMENT LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET LES RESSOURCES, LIMITER LES RISQUES ET LES NUISANCES

ORIENTATION 4.1 – ENVIRONNEMENT : GARANTIR NOTAMMENT LA PERENNITE DES ECOSYSTEMES

- ✓ Economiser les ressources naturelles c'est-à-dire les diverses ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et à ses activités économiques, notamment par la préservation des corridors écologiques ;
- ✓ Mailler l'ensemble des espaces naturels et les lier avec les espaces centraux : repérer leur localisation par rapport au centre, identifier des parcours à mettre en valeur ;
- ✓ Créer des continuités fonctionnelles entre les différents espaces naturels ;
- ✓ Affirmer la présence des espaces naturels dans le paysage communal en préservant et en gérant les espaces naturels ;
- ✓ Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain : promouvoir la qualité dans l'aménagement et l'architecture et préserver les ensembles bâtis ou les éléments ponctuels de qualité (il s'agit du patrimoine bâti public et privé et des espaces publics de type parcs, jardins, places) afin de renforcer l'image et l'attraction de la commune.

ORIENTATION 4.2 – ENVIRONNEMENT : INTEGRER L'ESPACE FORESTIER DANS LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Bois des Maures, un patrimoine naturel à protéger et à conserver

- ✓ Mettre en place les outils d'information et de sensibilisation des différents utilisateurs de la forêt ;
- ✓ Diversifier les outils et les moyens pour sécuriser et garantir un bon entretien de la forêt ;
- ✓ Etudier les modalités pour une bonne gestion du massif forestier ;

- ✓ Améliorer et faire partager auprès des usagers de la forêt les bonnes pratiques de développement durable.

ORIENTATION 4.3 – ENVIRONNEMENT, PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES MOUANSOIS

- ✓ Maîtriser les surfaces urbanisables (problématique et devenir des zones NB) en évaluant le potentiel foncier constructible dans des zones déjà urbanisées :
 - Densifier certains secteurs déjà urbanisés ;
 - Développer des continuités urbaines ;
 - Maîtriser et gérer la qualité des espaces publics.
- ✓ Conforter et valoriser les espaces naturels de la commune afin de valoriser le cadre et la qualité de vie des mouansois :
 - Bien gérer la fréquentation pour le loisir dans les espaces naturels ;
 - Maintenir la qualité du couvert végétal ;
 - Soutenir et développer une agriculture raisonnée de proximité favorisant les petites exploitations.
- ✓ Gérer les zones d'interface entre les espaces urbanisés et la trame verte de la commune et maintenir l'activité agricole :
 - Contenir les espaces forestiers ;
 - Maintenir l'étalement urbain par des limites nettes d'urbanisation ;
 - Conforter et développer des connexions entre les parcs récréatifs périurbains et les espaces urbanisés.
- ✓ Maîtriser et gérer l'espace public :
 - Hiérarchiser et organiser l'usage des circulations ;
 - Améliorer la gestion et l'entretien des espaces publics ;
 - Valoriser les abords de voiries, axes de découverte du territoire pour une plus grande intégration dans le paysage ;
 - Favoriser les arbres dans la ville et notamment les alignements d'arbres ;
 - Maîtriser les entrées de ville.
- ✓ Préserver le patrimoine rural architectural et paysager (canaux d'irrigation, murets en pierres sèches, bassins, bastides...).

La pérennité des écosystèmes

- ✓ L'ensemble des acteurs concernés doit être sollicité pour assurer une gestion cohérente et efficiente des sites naturels ;
- ✓ Informer, accueillir et sensibiliser le public et aménager des lieux pour un meilleur accueil des citoyens, l'accueil du public ne doit pas se faire au détriment de la protection de l'environnement en général et des espèces rares en particulier : comportements, stationnement, modes de déplacements doux doivent être étudiés, définis puis préconisés.

ORIENTATION 4.4 – PROTEGER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

- ✓ Valoriser le patrimoine du Canal de la Siagne, composante patrimoniale du paysage mouansois. Mettre en œuvre sur le territoire mouansois les modalités de protection du SICASIL (Source : <http://www.sicasil.fr/index.php?id=68>) :
 - La couverture est l'exception ;
 - L'intégration paysagère est une constante ;
 - La protection de la ressource est assurée par la mise en place de périmètres, l'étendue des périmètres de protection rapprochée est la suivante : Lorsque le canal est à ciel ouvert : 35 m en contre haut du canal (rive gauche) et 10 m en contre bas du canal (rive droite) / Lorsque le canal est en tunnel : 35 m de part et d'autre du canal.
- ✓ Participer activement au Contrat de baie des Golfes de Lérins et au lancement du SAGE :
 - Acquérir une vision globale de la gestion de l'eau - eau potable et assainissement - à l'échelle du bassin versant ;
 - Mettre en œuvre la transversalité et intégrer au cœur de l'Agenda 21 les problématiques liées à la gestion de l'eau ;
 - Partager les connaissances acquises du territoire et des acteurs pendant l'élaboration de l'Agenda 21.
- ✓ Pérenniser la qualité des eaux :
 - Continuer à assurer la distribution et l'assainissement de l'eau grâce à la RME en vue d'offrir aux mouansois un service de qualité ;
 - Prendre en compte l'intégralité des facteurs polluant la ressource en eau : rejets urbains, industriels et agricoles, activités liées à l'eau, prélèvements abondants, etc.

- ✓ Economiser l'eau potable :
 - Informer sur les modes de vie à adopter pour préserver la ressource en eau : plantes et ornements adéquats au climat méditerranéen, gestes simples pour éviter les gaspillages, etc. ;
 - Sensibiliser le public sur les économies à réaliser, et sur les techniques à mettre en place afin de les concrétiser notamment par des équipements adaptés (installer des machines à laver de classe A utilisant en moyenne 39 litres d'eau contre 100 litres pour les traditionnelles, chasses d'eau à double débit permettant un gain de 11 000 litres par an et par habitant, etc.) ;
 - Généraliser ces dispositifs à l'ensemble des bâtiments communaux - valeur d'exemplarité - et progressivement pour l'ensemble des constructions nouvelles ;
 - Contrôler l'urbanisation : la construction de maisons individuelles semble être sans limite ; toutefois, des problèmes de ressources vont se poser, car elles ne sont pas illimitées ;
 - Désamorcer les conflits d'usage : identifier les principaux utilisateurs d'eau afin de définir et de mettre en œuvre de façon concertée un plan d'action visant à réduire les consommations d'eau.

- ✓ Pour une gestion alternative des eaux de pluie :
 - Permettre l'infiltration des eaux de pluie dans le sol en limitant l'imperméabilisation des sols ;
 - Diriger les eaux non infiltrées dans le sol vers des bassins de rétention, bassins d'orage végétalisés, étangs, canaux aménagés ou grandes coulées vertes centrales ;
 - Permettre l'absorption des eaux pluviales par des toitures ou des zones végétalisées ;
 - Récupérer les eaux des toitures non absorbées et les stocker dans un bassin de rétention pour un usage lié à la gestion des espaces verts par exemple pour l'arrosage ;
 - Evacuer les eaux de ruissellement des voiries dans des bassins de traitement ;
 - Traiter différemment les eaux des toitures et des voiries.

- ✓ Poursuivre l'effort environnemental pour limiter les impacts de la STEP :
 - Poursuivre l'identification des rejets industriels sans prétraitement afin de les mettre en conformité ;
 - Porter une attention particulière aux capacités du bassin écrêteur et déversoirs d'orage afin que la présence parasitaire ne devienne trop importante dans le traitement des eaux par la STEP ;
 - Surveiller les rejets de la STEP : La Mourachonne doit être préservée au maximum des polluants rejetés afin que la qualité de ses eaux s'améliorent ;
 - Eliminer la totalité des boues : même si la plus grande partie des boues de la STEP de Mouans-Sartoux est compostée, il faudrait traiter de cette manière toutes les boues produites ;
 - Favoriser l'élimination des boues au plus proche de la source de production.

ORIENTATION 4.5 – GERER AU MIEUX LES DECHETS, PERENNISER LES SYSTEMES EFFICACES

Prévenir la production des déchets

Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs

- ✓ Appuyer les démarches engagées par les entreprises ;
- ✓ Sensibiliser les industriels à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures et des actions amont - notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien - visant à réduire les quantités de déchets produits, réduire leur nocivité, améliorer leur caractère valorisable ;
- ✓ Eco-conception, optimisation des procédés, substitution de produits sont quelques exemples de démarches à disposition des entreprises pour réduire les déchets industriels et ménagers ;
- ✓ Informer les acteurs locaux – industries, entreprises, distributeurs, administrations – sur l'ensemble des moyens et techniques à mettre en œuvre afin de remédier à une trop forte production de déchets ;
- ✓ Sensibiliser et renseigner encore plus largement les citoyens sur les attitudes de consommations et de tri à adopter en vue de réduire leur production d'ordures ;
- ✓ Soutenir et améliorer les solutions de tri sélectif en faveur de la valorisation des déchets ;
- ✓ Mettre à disposition des points d'apports volontaires de collecte moins coûteux pour les habitants (bien répartis et en nombre suffisant) ;
- ✓ L'efficacité de la déchetterie communale doit être soulignée et améliorée : pour cela, il faudrait aménager des horaires pour les actifs (soirées et week-end) ;

- ✓ Développer les solutions de compostage individuel :
 - Rendre accessible à l'ensemble des résidents les composteurs pour valoriser les déchets végétaux et fermentescibles sur place (démarche entreprise par le SIVADES) ;
 - Accompagner le compostage et les actions préventives pour limiter la production de déchets de jardin : choix de gazon ou de végétaux à pousse lente, fertilisation et arrosages modérés, coupes fréquentes de gazon en laissant les tontes sur place.
- ✓ Généraliser le plus possible l'utilisation de composteurs collectifs pour le tri des déchets végétaux.

Développer au sein des services municipaux des comportements exemplaires

- ✓ Identification dans les services des « gisements » de déchets volumineux et coûteux à éliminer, produits par les services ou par des organismes qui lui sont liés (papiers de bureaux, déchets de cantines, etc.) ;
- ✓ Elaborer et animer un programme de prévention de la production des déchets avec tous les acteurs concernés (impressions recto verso, etc.) ;
- ✓ Actions à développer en partenariat avec les autres acteurs du territoire (production, distribution, enseignement, associations, etc.) : mettre en place de manière partenariale avec la distribution des actions de suppression de l'utilisation des sacs de caisse jetables, par exemple ;
- ✓ Rédaction de cahiers des charges pour les chantiers : veiller à exiger des produits respectueux de l'environnement, à réduire au maximum la production des déchets de construction, prévoir dès l'origine, la prévention et la valorisation des déchets de démolition ;
- ✓ Intégrer dans l'ensemble des marchés de commande de produits, des critères environnementaux (produits d'entretien écolabellisés, utilisation de produits phytosanitaires moins toxiques pour ses espaces verts, etc.).

Sur le plus long terme, de multiples enjeux liés à la production des déchets

- ✓ Etre partie prenante pour impulser un projet de substitution à la fermeture du CET de La Glacière au niveau intercommunal voire départemental.

ORIENTATION 4.6 – UNE POLITIQUE ENERGETIQUE A CONFORTER : POURSUIVRE LES ACTIONS ENGAGEES ET INNOVER

- ✓ Mutualiser les bonnes pratiques qui aident à diminuer les consommations d'énergie ;
- ✓ Mener des actions de sensibilisation, d'information et de formation afin de maîtriser la demande énergétique ;
- ✓ Généraliser l'utilisation des énergies renouvelables dans les équipements et services publics ;
- ✓ Diagnostiquer les gisements d'économies énergétiques ;
- ✓ Mettre en place un plan d'action pour économiser les énergies dans l'ensemble du patrimoine bâti communal ;
- ✓ Entreprendre une démarche prospective : évaluer à moyen et long terme les besoins et les ressources énergétiques ;
- ✓ S'engager plus fortement dans l'exemplarité de la collectivité : définir un plan d'actions et des objectifs de réduction énergétique et de polluants pour les bâtiments, les transports, pour les élus et les agents (pratiques quotidiennes à modifier).

ORIENTATION 4.7 – RENDRE LES TERRITOIRES MOINS VULNERABLES AUX RISQUES NATURELS ET AUX NUISANCES DIVERSES

Les actions définies pour assurer une plus grande maîtrise de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, seront confortées par :

- ✓ L'optimisation de la protection incendie pour assurer la protection des biens et des personnes, tout en améliorant la pérennité des écosystèmes ;
- ✓ La réalisation d'une nouvelle étude sur les risques géologiques et géotechniques ;

- ✓ La mise en œuvre de travaux d'aménagement hydrauliques sur le Grand Vallon et La Mourachonne pour permettre des débits d'évacuation plus importants ;
- ✓ L'intégration des dispositions des plans de prévention des risques en concertation avec la population résidente et les acteurs économiques, afin d'assurer une meilleure sensibilisation ;
- ✓ La finalisation du « Plan communal de sauvegarde » pour mettre en œuvre, au vu du diagnostic réalisé (DICRIM), l'organisation communale prévue au regard de risques majeurs (inondations, glissements de terrain, tempêtes, risques industriels et nucléaires, transport de matières dangereuses), afin de protéger les biens et les personnes.

Réduire l'exposition des personnes aux nuisances routières

- ✓ Evaluer l'amélioration ou la dégradation de la qualité de vie due aux évolutions du trafic routier, de la qualité de l'air et des pollutions (analyse Atmo-PACA sur Tiragon) ;
- ✓ Considérer tout projet d'implantation d'activité nouvelle avec des caractéristiques environnementales notamment par des précisions sur le trafic induit par ses approvisionnements ou ses fréquentations de clientèle ;
- ✓ Soutenir le projet de création de nouvelle bretelle d'accès devant aboutir au plan de Grasse via le rond point de La Paoute ;
- ✓ Soutenir le développement d'une offre de transport en commun adaptée aux usagers ;
- ✓ Adapter le réseau routier aux modes de déplacements alternatifs à la voiture et poursuivre la sensibilisation de la population à ces modes de déplacements ;
- ✓ Assurer une meilleure hiérarchisation des voiries afin de limiter les conflits entre trafic de desserte et trafic de transit ;
- ✓ Œuvrer pour réduire sensiblement le nombre de déplacements motorisés sur le bassin de vie (prévenir l'impact d'opérations d'aménagements de centres commerciaux surdimensionnés et générateurs de nuisances pour la mixité urbaine, l'environnement et la santé humaine).

AXE 5 – AFFIRMER L'EXEMPLARITE ET LA RESPONSABILITE MUNICIPALES, METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE RESPONSABLE GLOBALE

ORIENTATION 5.1 – METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE INTERNE, UNE ORGANISATION ET UNE GESTION ADAPTEE DES MISSIONS AVEC DU PERSONNEL MOBILISE SUR DES QUESTIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Garantir des équipements collectifs et des services publics de qualité (enjeu des régies municipales en gestion directe)

- ✓ Favoriser l'accès à des services de qualité, adaptés aux besoins des habitants et usagers :
 - Répartir de manière équilibrée les services et équipements sur le territoire ;
 - Adapter les horaires d'ouverture de l'ensemble des services à ceux des actifs notamment (cf ci-dessous) ;
 - Aménager l'ensemble des locaux communaux pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Concevoir, gérer et faire évoluer les services publics en y associant les utilisateurs ;
- ✓ Mettre en place des outils d'évaluation des projets de construction, d'aménagement ou de service quant à leur impact écologique.

Viser des performances exemplaires pour les équipements et services municipaux, notamment en minimisant leur impact sur l'environnement

- ✓ Mettre en place des instruments de mesure d'évaluation et de suivi de la performance environnementale, de la qualité, des services rendus à la population et de la prise en compte des demandes de la population ;
- ✓ Réduire la quantité des déchets produits et veiller à leur valorisation : informer et sensibiliser au tri, consommer différemment, utiliser des produits générant peu de déchets, mettre en place une filière de valorisation ;
- ✓ Mettre en œuvre la dématérialisation des procédures : communiquer les délibérations, les déclarations d'intention d'aliéner, etc., sur un support informatique (CD) ;

- ✓ Développer l'usage de véhicules propres ou de vélos pour les déplacements professionnels du personnel communal (vélos électriques éventuellement) ou encourager les déplacements à pied ;
- ✓ Progresser vers une restauration scolaire « 100% bio ».

Un personnel mobilisé

- ✓ Généraliser et pérenniser les formations développement durable, les rendre accessibles aux élus et aux agents, en les adaptant aux fonctions exercées ;
- ✓ Adopter une organisation interne permettant la transversalité des approches et un accès au suivi des décisions :
 - Mise en place de correspondants développement durable dans chacun des services mandatés par la Directeur Général des Services.
- ✓ Mettre en place une organisation renforçant le dialogue avec la population, les usagers et les acteurs socioprofessionnels ;
- ✓ Faire de la collectivité un employeur exemplaire : développer l'action sociale par un recrutement paritaire et ouvert aux personnes handicapées ;
- ✓ Mettre en place un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) pour le personnel communal ;
- ✓ Former en continue les agents municipaux aux règles de sécurité pour l'utilisation de produits dangereux et les dispositions à mettre en œuvre en cas d'exposition à ces derniers.

ORIENTATION 5.2 – RENDRE EXEMPLAIRE LA COLLECTIVITE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE

- ✓ Mettre en place des actions suite aux bilans de la campagne Display ;
- ✓ Poursuivre la gestion économe du patrimoine communautaire : généraliser l’installation de capteurs solaires, panneaux solaires, pompes à chaleur, chaudières à bois et lampes basse consommation pour l’ensemble des bâtiments publics et améliorer les techniques de valorisation des boues par méthanisation ;
- ✓ Dans le cadre de constructions neuves, de modification ou de réhabilitation, choisir préférentiellement des matériaux longue durée de vie, recyclables ou affichant un écolabel, utiliser les techniques et matériaux permettant une gestion économe des bâtiments et mettre en œuvre les normes HQE ;
- ✓ Appliquer la technique de déconstruction pour le patrimoine foncier municipal : contrairement à la démolition, cette technique permet le recyclage et le réemploi des matériaux.

Conduire globalement une démarche écoresponsable

- ✓ Utiliser des méthodes d’analyse financière cohérentes avec la vision transversale du développement durable (comptabilité environnementale, internalisation des coûts externes - coûts environnementaux et sociaux - pour toutes les actions collectives) ;
- ✓ Soutenir les financements socialement responsables, crédits accordés au regard de critères de qualité environnementale ou éthiquement responsables ;
- ✓ Inclure dans les délégations de service public des exigences d’amélioration continue vis à vis des finalités du développement durable ;
- ✓ Informer et inciter les citoyens, les acteurs locaux et les partenaires aux bonnes pratiques en matière de développement durable (alimentation, covoiturage, modes de déplacements non motorisés, Plan Déplacements Entreprise (PDE), etc.) ;

- ✓ Améliorer la politique d'achats publics :
 - Faire un bilan des actions engagées dans le cadre de la campagne PROCURA + ;
 - Généraliser les règles d'achats éco-responsable à l'ensemble des marchés et procédures d'achats (en inscrivant au sein des appels d'offre des critères environnementaux et sociaux : clauses d'insertion sociale notamment) ;
 - Intégrer dans les achats communaux des clauses favorables au commerce équitable.

- ✓ Veiller à ce que la commune s'applique à elle-même la conditionnalité des aides et des interventions publiques (en compatibilité avec les finalités du développement durable) ;

- ✓ Associer le personnel et les usagers des équipements et services publics aux actions d'économie d'énergie (exemple : agenda 21 scolaire, charte des salles de sports).

GLOBALEMENT, ET POUR NOUS DONNER LES MOYENS D'ÉVALUER L'IMPACT DES ACTIONS ET L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Disposer d'indicateurs permettant de mesurer la qualité du territoire au regard des objectifs définis

- ✓ Ces indicateurs étant choisis et conçus pour l'analyse des évolutions, l'information, la communication et l'incitation des bons comportements. Ils stimulent l'application de mesures plus efficaces lorsqu'une situation tarde à s'améliorer.